

Le verbe mélodieux des Barasana (II)*

Elsa GOMEZ-IMBERT

C.N.R.S.- URA - 1026

1. Introduction

Dans ce texte, nous poursuivons la présentation du système tonal-accentuel du barasana, langue TUKANO orientale du Vaupés colombien¹. La prosodie de cette langue montre une autonomie remarquable vis-à-vis de la séquence de consonnes et de voyelles que constitue le mot, le choix de la mélodie tonale sous-jacente étant gouverné simultanément par des facteurs lexicaux et grammaticaux.

Le trait qui rend ce système à la fois complexe et original est le suivant: un schème tonal n'est pas associé de façon permanente à une valeur donnée. Nous montrerons que dans le mot verbal son interprétation doit être calculée d'après: 1) des données lexicales - accent et groupe de conjugaison du lexème verbal -; 2)

* Ce texte représente une première ébauche descriptive d'un système tonal d'une extrême complexité, qui fut analysé par la suite dans le cadre de la théorie phonologique non-linéaire. Le lecteur peut se référer aux publications suivantes :

- Gomez-Imbert E., 1999, Variations tonales sur fond d'exogamie linguistique, *Cahiers de Grammaire* 24, Toulouse : Université de Toulouse-Le Mirail, p.67-93
- Gomez-Imbert E., 2000, Como si tú y el agua fuesen una misma persona gramatical, in H. van der Voort & S. van de Kerke (eds), *Essays in the indigenous languages of lowland South America. Contributions to the 49th International Congress of Americanists Quito 1997*, Leiden :Université de Leiden, CNWS, p.129-148
- Gomez-Imbert E., 2001, More on the tone versus pitch accent typology: evidence from Barasana and other Eastern Tukanooan languages, in S. Kaji (ed.), *Cross-linguistic studies of tonal phenomena: Tonogenesis, Japanese accentology and other topics*, Tokyo : Tokyo University of Foreign Studies, p.369-412

Gomez-Imbert E. & Kenstowicz M., 2000, Barasana tone and accent, *International Journal of American Linguistics* 66 (4), p.419-463.

¹ Pour la première partie voir GOMEZ-IMBERT (1990): "Le verbe mélodieux des Barasana (groupe TUKANO du Vaupés)", *Amerindia* 15 : 11-42, A.E.A., Paris.

des paramètres caractérisant a) le degré de stabilité atteint par le procès, b) la valeur assertive ou non-assertive du propos, c) la personne ².

C'est donc au moyen de schèmes tonals coiffant le mot verbal que sont exprimées certaines catégories morphosyntaxiques. Il apparaîtra que la sélection de ces schèmes se fait suivant des clefs déictiques. Même plus, c'est la deixis qui constitue, en dernier ressort, le repère de base pour la sélection aussi bien des schèmes verbaux que nominaux³.

2. Rappel

Voici un rappel des éléments nécessaires à la compréhension de ce qui suit.

(a) Morphologiquement, l'unité lexicale se trouvant en tête de mot détermine le modèle de conjugaison à suivre; la flexion est suffixale, les suffixes étant modaux, aspectuels et personnels:

base lexicale ⁴ + suffixe(s) M.A.P.#

² Accent et groupes de conjugaison ont été présentés dans les sections 3.1 et 3.2, le cadre morphosyntaxique dans 2 (op.cit.).

³ Un nouveau séjour sur le terrain m'a permis de revoir et compléter certaines des données parues dans la première partie, de répondre à des questions qui restaient posées et de reformuler mon interprétation. Il s'avère en particulier qu'il y a des variations tonales dialectales, qui modifient à des degrés divers les schèmes de base présentés ici. Les données présentées dans *Amerindia* 15 ont été recueillies au village de San Miguel auprès du clan ~**kóbía**, celles recueillies dernièrement au village de Sonaña correspondent au clan ~**kadá.daria**. La différence entre les deux concerne les schèmes de fin de mot, où le premier clan casse des séquences trop longues de tons B en introduisant des H. Des deux variations, je prends comme base la dernière, ~**kadá.daria**, d'où la première peut être dérivée. Des variations mineures semblent différencier aussi le parler d'un troisième clan, les ~**hádé~rá**. Par contre, le parler du groupe exogamique connu sous le nom de "taiwano", qui est manifestement du barasana, introduit des modifications plus importantes que les précédentes, aussi bien dans la conformation des groupes de conjugaison que dans les schèmes attribués aux constructions; il fera l'objet d'une présentation ultérieure.

⁴ Les bases lexicales peuvent être simples ou complexes, car un dispositif grammatical de sérialisation engendre des bases complexes où peuvent se combiner jusqu'à quatre lexèmes. Dans ces cas, c'est le premier lexème qui détermine le choix de la mélodie, une règle d'effacement opérant pour l'accent lexical (ou les accents lexicaux) suivant dans le mot.

(b) D'après leur accent tonal (noté *) les lexèmes constituent deux classes, que nous identifions comme **classe 1** et **classe 2**; la classe 1 est celle à accent sur la première syllabe, la classe 2 celle à accent sur la deuxième syllabe. Un ton H est associé à l'accent⁵.

(c) Les lexèmes sont partagés en deux groupes de conjugaison identifiés comme **groupe a** et **groupe b** ⁶; l'appartenance à l'un ou l'autre groupe est un des facteurs déterminant la sélection des schèmes pour une construction donnée, ainsi que la longueur du plateau mélodique.

(d) Deux schèmes de début de mot - que nous appelons **schème I** et **schème II** - alternent au cours de la flexion. Un plateau mélodique (noté), ou séquence de tons H (=haut) commençant à la première syllabe accentuée et allant jusqu'au point d'ancrage, définit le schème I. Par contraste, le schème II se caractérise par une séquence de tons B (=bas) où seule la syllabe accentuée du premier lexème est H.

(f) Nous appelons point d'ancrage (noté ') un repère qui détermine le point jusqu'où est projeté l'accent tonal, vers la droite, dans le schème I. Il varie d'un groupe à l'autre: jusqu'à la quatrième syllabe dans le groupe **a**, troisième dans le groupe **b**. Voici les configurations d'un mot à six syllabes : dans le schème I la combinaison de l'accent (*) propre à chaque classe et du point d'ancrage propre à chaque groupe donne un plateau mélodique long de deux, trois ou quatre syllabes (1a)⁷; par contraste, seul la syllabe accentuée est H dans le schème II (1b):

(1a) schème I

	groupe a	groupe b
	* <u> </u> '	* <u> </u> '
classe 1:	{H H} H HBB	{H H} HBBB
	* <u> </u> '	* <u> </u> '
classe 2:	{BH} H HBB	{BH } HBBB

⁵ En tête de mot, les lexèmes de classe 1 se réalisent sous deux contours {HH} et {HB}, ceux de classe 2 sont toujours {BH}. Dans les exemples, les accolades indiquent le contour du lexème.

⁶ Je n'ai pas détecté pour l'instant des clefs sémantiques qui pourraient motiver ce partage en classes, du genre: transitif ≠ intransitif, état ≠ action, télique ≠ atélique.

⁷ Cette différence de longueur est clairement observable au delà de six syllabes. En deçà, elle est brouillée par des interférences avec les contours finals propres de certaines constructions.

(1b) schème II

	groupe a	groupe b
	*	*
classe 1:	{HB}BBBB	{HB}BBBB
	*	*
classe 2:	{BH}BBBB	{BH}BBBB

(g) L'association des schèmes opère de gauche à droite.

3. Le dédale des schèmes

A première vue, l'alternance des deux schèmes semble immotivée et encombrante, puisque sans fil conducteur apparent; comme un de ces fossiles qui restent suite à des évolutions d'une langue⁸. Mais à l'examen on s'aperçoit que la dérivation des schèmes des constructions verbales répond, en fait, à trois principes que l'on peut formuler simplement:

(i) Premier principe: attribuer les schèmes en chassé-croisé à toutes les constructions à valeur "stabilisé" et aux constructions à valeur "non-stabilisé" lorsque ces dernières conjuguent par ailleurs les valeurs d'"assertif" et de "non-personne":

	groupe a	groupe b
"stabilisé":	schème II	schème I
"non-stabilisé, assertif, non-personne":	schème I	schème II

(ii) Deuxième principe: attribuer aux constructions conjuguant les valeurs de "non-stabilisé, non-assertif⁹, non-personne" le schème II dans les deux groupes de conjugaison

(iii) Troisième principe: attribuer aux constructions associant les valeurs "non-stabilisé" et "personne" le schème I dans les deux groupes de conjugaison.

De l'application de ces trois principes résulte la configuration de base suivante:

⁸ Je m'étais moi-même égarée dans mes données lors de la première présentation, n'ayant pas compris la façon dont opère la dissociation partielle des schèmes de "personne" et "non-personne" exposée ici.

⁹ Interrogatif.

(2) Sélection des schèmes:	<u>groupe a</u>	<u>groupe b</u>	
Stabilisé:	schème II	schème I	CHASSE-
			}
Non-stabilisé assertif non-personne:	schème I	schème II	CROISE
Non-stabilisé non-assertif non-personne :	schème II	schème II	
Non-stabilisé personne:	schème I	schème I	

Ce système semble loin d'être banal dans le panorama des langues tonales connues. De plus, il constitue une nouveauté typologique pour les langues sudamériennes. Ces raisons nous semblent justifier une illustration *in extenso* de la façon dont ces trois principes génèrent la mélodie du verbe, par un parcours des constructions minimales.

3.1. La stabilité

Le premier principe d'association énoncé (i) est commandé par une opposition aspectuelle qui spécifie le degré de stabilisation atteint par le procès (action ou état), en opposant ce qui est **stabilisé** et ce qui est encore **non-stabilisé**¹⁰.

Parmi les formes conjuguées, seules les constructions à modalité épistémique d'inférence (4) et d'évidence (5) sont marquées quant à leur stabilisation¹¹. Les formes interrogatives (a, c) et assertives (b, d) partagent un

¹⁰ Auparavant, j'avais désigné cette opposition par les termes **acquis** ≠ **non-acquis** et **révolu** ≠ **non-révolu**. Mais, le fait que la distinction entre une nominalisation agentive et un participe présent (voir exemples (9) *infra*) ne tiennent qu'à cette opposition, indique plutôt la stabilisation d'une propriété - être mangeur (de fourmis par exemple) / nageur / tresseur de vannerie - face à une occurrence ponctuelle - être mangeant (en train de) / nageant / tressant.

¹¹ Ces formes sont à l'aspect "accompli", car pour envisager la stabilisation d'un procès il doit déjà être achevé.

même schème, maintenu lorsque le mot est allongé par l'ajout du suffixe négatif (-beti- ou -be-)¹² :

(3) stabilisé:	groupe a = schème II	groupe b = schème I
	{HB}BBBB	{HH}HBBB
	{BH}BBBB	{BH}HBBB

(4) inférence

(a) interro-positif:

"Apparemment, a-t-il coupé / nagé / mangé / tressé?" {V}-**yu-ha-ri**

1a. {HB}BBB	1b. {HH}HBB
súa-yu-ha-ri	báá-yú-ha-ri
2a. {BH}BBB	2b. {BH}HBB
baá-yu-ha-ri	suá-yú-ha-ri

(b) assertif positif: "Apparemment, il a coupé / nagé / mangé / tressé" {V}-**yu~bi**¹³

1a. {HB}BB	1b. {HH}HB
súa-yu~bi	báá-yú~bi
2a. {BH}BB	2b. {BH}HB
baá-yu~bi	suá-yú~bi

(c) interro-négatif:

"Apparemment, n'a-t-il pas coupé / nagé / mangé / tressé?" {V}-**be-su-ha-ri**

1a. {HB}BBBB	1b. {HH}HBBB
súa-be-su-ha-ri	báá-bé-su-ha-ri
2a. {BH}BBBB	2b. {BH}HBBB
baá-be-su-ha-ri	suá-bé-su-ha-ri

¹² La glose des exemples est suivie de la séquence segmentale correspondant à chaque construction; {V} représente l'unité lexicale. L'infinif des verbes que nous prenons pour modèle est:

groupe a		groupe b	
1a: sú a-re	"couper"	1b: bá á-ré	"nager"
*		*	
{HB}B		{HH}H	
2a: ba á-re	"manger"	2b: su á-ré	"tresser "
*		*	
{BH}B		{BH}H	

¹³ Cette désinence d' 'animé singulier masculin' représente dans ces exemples les formes de personne et de non-personne.

(d) assertif négatif:

"Apparemment, il n'a pas coupé / nagé / mangé / tressé" {V} **-be-su-~bi**

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| 1a. {HB}BBB
súa-be-su-~bi | 1b. {HH}HBB
báá-bé-su-~bi |
| 2a. {BH}BBB
baá-be-su-~bi | 2b. {BH}HBB
suá-bé-su-~bi |

(5) **évidence**

(a) interro-positif: "A-t-il coupé / nagé / mangé / tressé?" {V} **-ka-ti**

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| 1a. {HB}BB
súa-ka-ti | 1b. {HH}HB
báá-ká-ti |
| 2a. {BH}BB
baá-ka-ti | 2b. {BH}HB
suá-ká-ti |

(b) assertif positif: "Il a coupé / nagé / mangé / tressé" {V} **-ka~bi**

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| 1a. {HB}BB
súa-ka-~bi | 1b. {HH}HB
báá-ká- ~bi |
| 2a. {BH}BB
baá-ka-~bi | 2b. {BH}HB
suá-ká-~bi |

(c) interro-négatif: "N'a-t-il pas coupé / nagé / mangé / tressé?" {V} **-beti-ka-ti**

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 1a. {HB}BBBB
súa-beti-ka-ti | 1b. {HH}HBBB
báá-béti-ka-ti |
| 2a. {BH}BBBB
baá-beti-ka-ti | 2b. {BH}HBBB
suá-béti-ka-ti |

(d) assertif négatif: "Il n'a pas coupé / nagé / mangé / tressé" {V} **-beti-ka-~bi**

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| 1a. {HB}BBBB
súa-beti-ka-~bi | 1b. {HH}HBBB
báá-béti-ka-~bi |
| 2a. {BH}BBBB
baá-beti-ka-~bi | 2b. {BH}HBBB
suá-béti-ka-~bi |

Aux constructions assertives de non-personne correspondant à (4 b, d) et (5 b, d) on associe les deux schèmes, en chassé-croisé par rapport au "stabilisé" -c'est-à-dire de façon inversée- afin d'obtenir la valeur de "non-stabilisé", pour les modalités d'inférence (7) et d'évidence (8). On remarquera qu'en ce qui concerne la modalité d'inférence, l'opposition stabilisé \neq non stabilisé n'est

marquée que par ce changement de schème tonal sur une même structure segmentale (4 face à 7 *infra*). Pour la modalité d'évidence, le stabilisé a une double marque: segmentale (-ka-) et tonale, alors que le non-stabilisé n'a pas de marque segmentale mais seulement tonale (5 face à 8 *infra*):

(6) non-stabilisé assertif non-personne :

groupe a = schème I	groupe b = schème II
{HH}HHB	{HB}BBB
{BH}HHB	{BH}BBB

(7) inférence

(b) positif: "Apparemment, il a coupé / nagé / mangé / tressé" {V} -**yu--bi**¹⁴

1a. {HH}HB súá-yú--bi	1b. {HB}BB báa-yu--bi
2a. {BH}HB baá-yú--bi	2b. {BH}BB suá-yu--bi

(d) négatif: "Apparemment, il n'a pas coupé / nagé / mangé / tressé" {V} -**be-su--bi**

1a. {HH}HHB súá-bé-sú--bi	1b. {HB}BBB báa-be-su--bi
2a. {BH}HHB baá-bé-sú--bi	2b. {BH}BBB suá-be-su--bi

(8) évidence

(b) positif: "Il a coupé / nagé / mangé / tressé" {V} --**bi**

1a. {HH}H súá--bí	1b. {HB}B báa--bi
2a. {BH}H baá--bí	2b. {BH}B suá--bi

(d) négatif: " Il n'a pas coupé / nagé / mangé / tressé" {V} -**be--bi**

1a. {HH}HH súá-bé--bí	1b. {HB}BB báa-be--bi
2a. {BH}HH baá-bé--bí	2b. {BH}BB suá-be--bi

¹⁴ La désinence d' 'animé singulier masculin' --**bi** représente ici les formes de non-personne seulement.

On se souviendra que l'interprétation des schèmes - tantôt comme du stabilisé, tantôt comme du non-stabilisé - dépend de l'information lexicale, puisqu'elle est fonction du groupe de conjugaison auquel appartient le lexème.

On remarquera que l'espace d'application du chassé-croisé est illimité du côté du stabilisé, limité du côté du non-stabilisé. Toutes les formes ayant valeur de stabilisé, aussi bien les assertives que les interrogatives, et celles de personne comme celles de non-personne, présentent la configuration unique (3). Par contre, assertion et interrogation d'une part, personne et non-personne d'autre part, suscitent dans le domaine du non-stabilisé des filtrages où seules les formes assertives et de non-personne (7 et 8) prennent le schème (6), formant ainsi avec (3) le chassé-croisé.

Par ailleurs, ce chassé-croisé permet de distinguer, parmi les formes déverbiales, entre une nominalisation subjective et un participe présent. Construits sur une même séquence segmentale, leur interprétation dépend des schèmes marquant soit la stabilité (9a), soit la non-stabilité (9b):

(9a) stabilisé :

nominalisation subjective: {V}-[~ra / gĩ / go / ro, re] ¹⁵

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| 1a. {HB}B
súa-gĩ "le coupeur" | 1b. {HH}H
báá-gĩ "le nageur" |
| 2a. {BH}B
baá-gĩ "le mangeur" | 2b. {BH}H
suá-gĩ "le tresseur" |

(9b) non-stabilisé :

participe: {V}-[~ra / gĩ / go / ro, re]

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1a. {HH}H
súa-gĩ "coupant-lui" | 1b. {HB}B
báa-gĩ "nageant-lui" |
| 2a. {BH}H
baá-gĩ "mangeant-lui" | 2b. {BH}B
suá-gĩ "tressant-lui" |

3.2. La relation interlocutive

Outre la stabilisation du procès, deux autres paramètres conditionnent la sélection des schèmes. Ils ont trait à la valeur assertive du propos et à la personne. Hors chassé-croisé donc, les deuxième et troisième principes

¹⁵ Paradigme de classificateurs nominaux, respectivement: --ra 'animé pl.', -gĩ 'animé singulier masculin', -go 'animé singulier féminin', -ro 'inanimé singulier', -re 'inanimé pluriel'.

interro-négatif :

"Apparemment, n'a-t-il pas coupé/ nagé/ mangé/ tressé?" {V}-be-su-ha-ri

1a. {HB}BBBB 1b. {HB}BBBB

2a. {BH}BBBB 2b. {BH}BBBB

négatif:

{V}-be-su-hu

1a. {HH}HHB 1b. {HB}BBB

2a. {BH}HHB 2b. {BH}BBB

(c) évidence accompli :

interro-positif : "A-t-il coupé / nagé / mangé / tressé?" {V} -ri¹⁷

1a. {HB}B 1b. {HB}B

2a. {BH}B 2b. {BH}B

interro-négatif : "N'a-t-il pas coupé / nagé / mangé / tressé?" {V}-be-ti¹⁸

1a. {HB}BB 1b. {HB}BB

2a. {BH}BB 2b. {BH}BB

(d) évidence inaccompli :

interro-positif : "Coupe / nage / mange / tresse-t-il?" {V}-a-ti

1a. {HB}BB 1b. {HB}BB

2a. {BH}BB 2b. {BH}BB

positif: {V}-a-[~ba / ~bi / ~bo / ha] ¹⁹

1a. {HH}HB 1b. {HB}BB

2a. {BH}HB 2b. {BH}BB

interro-négatif : "Ne coupe / nage / mange / tresse-t-il pas?" {V}-be-a-ti

1a. {HB}BBB 1b. {HB}BBB

2a. {BH}BBB 2b. {BH}BBB

négatif : "Il ne coupe / nage / mange / tresse / pas" {V}-be-a-[~ba/~bi/~bo/ha]

1a. {HH}HHB 1b. {HB}BBB

2a. {BH}HHB 2b. {BH}BBB

(e) non-visible:

interro-positif : "L'entend-t-on couper / nager / manger / tresser?" {V}-ro-ha-ri

1a. {HB}BBB 1b. {HB}BBB

2a. {BH}BBB 2b. {BH}BBB

¹⁷ Cf. (8b) pour la forme assertive correspondante.

¹⁸ Cf. (8d) pour la forme assertive correspondante.

¹⁹ Paradigme désinentiel de "non-personne" marquant l'accord de classe nominale, respectivement: --ba 'animé pl.', --bi 'animé masculin', --bo 'animé féminin', -ha 'inanimé'.

positif :

{V}-ro-[~ba / ~bi / ~bo / hi]

1a. {HH}HB

1b. {HB}BB

2a. {BH}HB

2b. {BH}BB

interro-négatif :

"Ne l'entend-t-on pas couper / nager / manger / tresser?"

{V}-be-to-ha-ri

1a. {HB}BBBB

1b. {HB}BBBB

2a. {BH}BBBB

2b. {BH}BBBB

négatif :

{V}-be-to-[~ba / ~bi / ~bo / hi]

1a. {HH}HHB

1b. {HB}BBB

2a. {BH}HHB

2b. {BH}BBB

3.2.2. La personne

Le troisième principe (iii) sélectionne les constructions ayant pour sujet grammatical une forme personnelle - c'est-à-dire qui réfère aux participants dans la relation interlocutive: je, nous, tu, vous - et qui relèvent du non-stabilisé, pour leur attribuer le schème I dans les deux groupes de conjugaison. Contrairement à ce qui a été montré pour la non-personne (3.2.1), où assertif et interrogatif suivent des schèmes différents (10, 11), la valeur assertive de la construction n'est pas pertinente dans ce cas, puisqu'assertion et interrogation sont régies par le même principe :

(12) non-stabilisé personne :

groupe a	groupe b
schème I	schème I

(13) interrogatif personne :

(a) évidence accompli :

positif :

{V} -ri

1a. {HH}H

1b. {HH}H

2a. {BH}H

2b. {BH}H

(b) inférence :

positif :

{V}-yu-ha-ri

1a. {HH}HBB

1b. {HH}HBB

2a. {BH}HBB

2b. {BH}HBB

(c) évidence inaccompli :

négatif :

{V}-**be-a-ti**

1a. {HH}HHB

1b. {HH}HBB

2a. {BH}HHB

2b. {BH}HBB

(d) virtuel prospectif :

positif :

{V}-[~ra / gi / go / ro ²⁰]-ti

1a. {HH}HB

1b. {HH}HB

2a. {BH}HB

2b. {BH}HB

(14) assertif personne :²¹:

groupe a

groupe b

schème I

schème I

(a) évidence accompli:

positif :

{V} -**bi**

1a. {HH}H

1b. {HH}H

2a. {BH}H

2b. {BH}H

négatif :

{V}-**be-hi**

1a. {HH}HH

1b. {HH}HB

2a. {BH}HH

2b. {BH}HB

(b) inférence :

positif :

{V}-**yu-ha**

1a. {HH}HB

1b. {HH}HB

2a. {BH}HB

2b. {BH}HB

(c) évidence inaccompli :

négatif :

{V}-**be-a-ha**

1a. {HH}HHB

1b. {HH}HBB

2a. {BH}HHB

2b. {BH}HBB

(d) virtuel prospectif :

négatif :

{V}-**be-[~da / ki / ko / to ²²]-ha**

1a. {HH}HHB

1b. {HH}HBB

2a. {BH}HHB

2b. {BH}HBB

²⁰ Paradigme marquant l'accord en classe nominale.

²¹ Les schèmes attribués au non-stabilisé personne dans la première partie (exemples (8b), (11c-d) et (13) *op. cit.*) doivent être rectifiés, en mettant partout le schème I comme dans les exemples qui suivent.

²² Paradigme marquant l'accord en classe nominale.

On remarquera que, grâce aux principes (ii) et (iii) il est possible de distinguer, parmi les formes interrogatives de non-stabilisé, celles référant à la personne de celles référant à la non-personne, bien qu'elles partagent une même structure segmentale (voir par exemple (11a) face à (13b) et (11c) face à (13a)). Par ce même procédé, on oppose également certaines formes assertives de non-personne inanimé à celles de personne, segmentalement homophones²³ (voir par exemple les formes d'évidence à l'inaccompli négatif dans (11d) et (14c)).

3.2.3. Les formes conatives

On voit apparaître dans des formes conatives telles que le permissif (16a), l'exhortatif (16b), et la mise-en-garde (16c) les schèmes attribués par le principe (iii) aux formes relevant de la personne, soit le schème I partout. Ceci renforce l'idée d'une prise en compte de la relation interlocutive comme repère dans la distribution des schèmes. Un seul cas échappe à notre interprétation, celui de l'impératif (16d), où réapparaissent les schèmes du non-stabilisé, assertif, non-personne :

(15) conatif :	groupe a	groupe b
Permissif, exhortatif, mise-en-garde :	schème I	schème I
Impératif :	schème I	schème II

(16) conatif :

(a) permissif :

négatif: {V}be-ha

1a. {HH}HH 1b. {HH}HB

2a. {BH}HH 2b. {BH}HB

(b) exhortatif :

négatif emphatique : {V}-beti-~koa-to

1a. {HH}HHBBB 1b. {HH}HBBBB

2a. {BH}HHBBB 2b. {BH}HBBBB

²³ Voir dans GOMEZ-IMBERT (1990) les paradigmes présentés p.18.

